

MAIRIE de MAZILLE
71250 - Saône et Loire

Canton de Cluny
Arrondissement de Mâcon

=====
Téléphone-télécopie
03 85 50 81 17

Email :
mairie.mazille71@orange.fr

Le 14 octobre 2019

=====
Ouverture au public :
Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30
=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

en date du 11 octobre 2019 à 20 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jacques BOURGEOIS, Jean-Claude LUCAS, Jean-Baptiste MARTINOT, Laure MICHELET, Gérard MOYNE, Michel PETOZZI et Laurent WOOG.

Excusés: Jean-Paul LEGROS, Roger LAHU.

Le quorum est atteint: ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures.

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

1 - Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2019 :

Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte-Rendu du dernier conseil, étant précisé que le rajout de l'enregistreur numérique a eu lieu à la demande de l'Association Les Amis de Michel BOUILLOT.

2 - AFFOUAGE HIVER 2019-2020 Délivrance des parcelles 23 et 30.

L'AFFOUAGE est un USAGE ET NON UN DROIT.

Suite à diverses demandes de remettre en vigueur l'affouage, la Mairie avait reçu une lettre du 18/10/2018 proposant des garants, mais cette demande, reçue le 25/10, était trop juste pour organiser cet affouage au cours de l'hiver passé.

Ce courrier proposait trois garants :

Alain CHATON
Céline DANIEL
Benôit THIBODAUX.

Ceux-ci seront appelés à faire respecter la loi et le règlement fournis par l'ONF, et assurer le bon déroulement des coupes et l'enlèvement des bois, sous la surveillance de Monsieur VEUILLOT, responsable local de l'ONF.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'agréer ces trois garants.

IL DECIDE, à l'unanimité, DE METTRE EN AFFOUAGE AU COURS DE L'HIVER 2019-2020 , les PARCELLES 23 et30.

La Commune propose :

- la parcelle 30, facilement accessible de 4 ha 47 estimée par l'ONF à 150 M3,
- la parcelle 23, de 2 ha qui comprend des arbres accidentés par la tempête, estimée par l'ONF à 20 M3,

soit un total de 1360 Euros pour 170 M3, à diviser entre les affouagistes.

En -dessous de HUIT affouagistes, la Mairie se réserve le droit de modifier la parcelle 30.

Un exemplaire du règlement sera affiché et un exemplaire sera remis à chaque affouagiste.

Les INSCRIPTIONS seront reçues à la MAIRIE du 15/10 jusqu'au **31/10/2019**, date à laquelle le point sera fait sur les candidatures, et la liste arrêtée.

30/11/2019:TIRAGE des LOTS avec l'ONF, et mise au point des modalités exactes , délimitation des lots.

DELAI d'EXPLOITATION: **LIMITE:le 30/4 /2020 (INTERDITE APRES)**

DELAI de VIDANGE : **LIMITE:le 15/10/2020** pour permettre la sortie des bois pendant les périodes portantes des chemins.

3 - ELECTIONS MUNICIPALES 2020 :

Elles auront lieu les 15 et 22 MARS 2020.

CLOTURE DES CANDIDATURES EN PREFECTURE LE 27 FEVRIER 2020.

4 - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

CEREMONIE le 11 NOVEMBRE 2019 à 11 heures au Monument aux Morts.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur servi par les membres du conseil municipal à la Priale.

5 - VITESSE dans le hameau des VARENNES :

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'achat, pour la pose par l'employé municipal, de

-deux panneaux de limitation de vitesse à 30km/h.

6 - Déploiement des compteurs LINKY :

Il est annoncé pour 2020.Les habitants de MAZILLE recevront des courriers individuels.

La séance est levée à 20 heures 55.